

*Une résolution soumise par la Ville de Sheboygan, WI*



## **SOUTIEN À LA LOI DE 2024 SUR L'INITIATIVE DE RESTAURATION DES GRANDS LACS**

Mai 2024

ATTENDU QUE l'Initiative de restauration des Grands Lacs (IRGL) a été adoptée en 2010 pour soutenir les efforts de restauration et de protection de l'eau douce dans les principales collectivités des Grands Lacs, en s'attaquant aux substances toxiques et aux secteurs préoccupants (*areas of concern* ou AOC), aux espèces envahissantes, à la pollution diffuse ainsi qu'aux habitats et aux espèces.

ET CONSIDÉRANT QUE le Congrès américain a affecté 5,54 milliards de dollars à l'IRGL depuis l'exercice 2010, dont 1 milliard de dollars au titre de la Loi IJA (*Infrastructure Investment and Jobs Act*) pour les exercices 2022 à 2026, ce qui en fait l'investissement le plus important jamais réalisé pour préserver les ressources en eau douce des Grands Lacs.

ET CONSIDÉRANT QUE 15 agences fédérales différentes utilisent l'IRGL pour cibler stratégiquement les menaces qui pèsent sur les écosystèmes et les communautés des Grands Lacs, ce qui a donné lieu à plus de 7 500 projets menés depuis 2010 en étroite collaboration avec les municipalités et les dirigeants communautaires.

ET CONSIDÉRANT QU'une étude réalisée en 2018 par l'Université du Michigan a révélé que chaque dollar de financement de l'IRGL dépensé localement entre 2010 et 2016 génèrera une activité économique auxiliaire estimée à 3,35 dollars jusqu'en 2036, et que les projets de l'IRGL ont été à l'origine de la création de milliers d'emplois, de l'augmentation du tourisme en eau douce et de l'amélioration de la qualité de vie pour les résidents.

ET CONSIDÉRANT QUE l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) administre depuis lors l'IRGL et prévoit d'achever les activités de restauration dans 22 des 25 secteurs préoccupants dégradés restants d'ici à 2030.

ET CONSIDÉRANT QUE la loi IRGL de 2019 a été adoptée avec un soutien bipartisan et promulguée en 2021 pour réautoriser l'IRGL et augmenter les dépenses autorisées de 25 millions de dollars par an jusqu'à l'année fiscale 2026.

ET CONSIDÉRANT QUE des défis croissants comme le changement climatique, l'érosion côtière, les conditions météorologiques difficiles, les nouveaux contaminants et la dégradation accrue de l'habitat menacent de miner les progrès de l'IRGL si le gouvernement fédéral ne continue pas à investir dans ce domaine.

ET CONSIDÉRANT QUE la loi IRGL de 2024 a été introduite en février 2024 par le leadership bipartisan du Groupe de travail des Grands Lacs (*Great Lakes Task Force*), qui comprend : La sénatrice Debbie Stabenow (Michigan); le sénateur J.D. Vance (Ohio); le représentant David Joyce (OH-14); la représentante Debbie Dingell (MI-06); le représentant Bill Huizenga (MI-04) et la représentante Marcy Kaptur (OH-09).

ET CONSIDÉRANT QUE la loi IRGL de 2024 réautoriserait le programme jusqu'à l'exercice 2031 et augmenterait les dépenses autorisées de 475 millions de dollars à 500 millions de dollars par an.

ET CONSIDÉRANT QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a officiellement appuyé la loi IRGL de 2024.

ET CONSIDÉRANT QUE la délégation de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui a participé à la Journée des Grands Lacs à Washington, D.C., en mars 2024, a demandé au Congrès d'adopter cette loi cruciale le plus rapidement possible.

QU'IL SOIT MAINTENANT RÉSOLU QUE :

- Le Congrès devrait fournir 450 millions de dollars pour l'IRGL via le processus de crédits de l'exercice 2025 - le niveau de financement maximum autorisé pour cette année - en plus des 200 millions de dollars supplémentaires inclus pour l'exercice 2025 dans l'IIJA.
- Le Congrès devrait approuver la loi IRGL de 2024 afin d'étendre l'autorisation du programme pour cinq années supplémentaires et d'augmenter les dépenses autorisées à 500 millions de dollars par an pour les exercices 2026 à 2031.
- L'EPA devrait continuer à collaborer avec les agences fédérales et étatiques, les communautés des Grands Lacs et d'autres parties prenantes clés pour soutenir la restauration et la revitalisation complètes des communautés côtières, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des secteurs préoccupants désignés.
- Les membres de l'Alliance des villes sont déterminés à travailler avec les partenaires fédéraux, étatiques et locaux, ainsi qu'avec les communautés voisines, afin d'accélérer le nettoyage et le retrait des secteurs préoccupants de la liste.

ET QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient distribuées à :  
Michael Regan, administrateur de l'EPA, au *Great Lakes National Program Office* de l'EPA et à  
certains membres du *U.S. House Appropriations Committee*, du *U.S. Senate Appropriations  
Committee* et du Groupe de travail des Grands Lacs (*Great Lakes Task Force*).